

Image not found or type unknown



Succession sans héritage

Par **Ilda**, le **24/05/2016** à **16:33**

Bonjour

Ma soeur vient de décéder

Je me suis occupé de prévenir tout les organismes et les obsèques

Ma question suis je obliger de payer les factures qui vont arriver en sachant qu' il n y a pas d héritage

J ai fait ce que j'ai pu mais la je ne peux pas payer ses factures

Y a t il un document qui me protège et si oui ou le trouver

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **24/05/2016** à **16:50**

bonjour,

vous pouvez renoncer à la succession de votre soeur, ce sont les héritiers acceptants qui paieront les factures.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199>

salutations